

Délibération page 1/4

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013

Délibération n°2013 - 28

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE – QUARTIER GARE LOIRE ET SILLON A SAVENAY – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A L'EQUIPE LAUREATE

Date de la convocation : 2013

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Président de séance : GILLES RETIERE

Présents : 62

Yves AUMONT, Joël BATTEUX, Christian BIGUET, Christian BODINIER, Pascal BOLO, Maurice BOUE, Christian BRISSET, Christian BRUN, Éric BUQUEN, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Bernard CHESNEAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Valérie DEMANGEAU, Alain DONNE, Jean-Luc DURAND, Catherine ESNEE, Philippe EUZENAT, Albert FREMONT, Gilbert GALLIOT, Bernard GARNIER, Jacques GARREAU, Joël GEFFROY, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Jean GOISET, Michèle GRESSUS, Dominique GUELLIER, Gilles GUINOUE, Jean-Claude HALGAND, Olivier HERVE, Franck HERVY, Marcel HUOU, Jean-Jacques KOGAN, Raymond LANNUZEL, Lionel LARDEUX, Jean-Pierre LEGENDRE, Yvon LERAT, Daniel LEROUX, Françoise LESTIEN, Jean-Pierre MAISONNEUVE, Dominique MANAC'H, Alain MANARA, Bernard MAROT, Bernard MOISIÈRE, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Gilles RETIERE, Patrick RIMBERT, Georges RIVRON, Alain ROBERT, Fabrice ROUSSEL, David SAMZUN, Joseph TESTARD, Pierre TREGUIER, Dominique UBERTI, Roger VEILLAUD, Alain VEY, Yann VINCE, Bertrand VRAIN.

Absents et représentés : 12

André KELIN donne pouvoir à Christian BRUN, Pascale CHIRON donne pouvoir à Catherine ESNEE, François DE RUGY donne pouvoir à Gilbert GALLIOT, Joël GUERRIAU donne pouvoir à Yves AMONT, Elisabeth GUIST'HAU donne pouvoir à Pierre TREGUIER, Anne AUFFRET donne pouvoir à Sylvie CAUCHIE, Lénaïck LECLAIR donne pouvoir à Jacques DOLIBERT, Jérôme DHOLLAND donne pouvoir à Alain DONNE, Stéphane GUILLET donne pouvoir à Daniel LEROUX, Marie-Odile BOUILLÉ donne pouvoir à David SAMZUN, Laurent DEJOIE donne pouvoir à Yves AUMONT, André KLEIN donne pouvoir à Christian BRUN.

Absents et excusés : 42

Bertrand AFFILE, Bernard AUNETTE, Robert BELLIOU, Alain BENTAHA, Daniel CHATELLIER, Pascale CHIRON, Jean-Philippe COMBE, Christophe COTTA, Elisabeth CRUAUD, Karine DANIEL, Laurent DEJOIE, Hubert DELAHAIE, Mikaël DELALANDE, Gérard DRENO, Jean-Pierre FOUGERAT, Laurence GARNIER, Charles GAUTIER, Claude GUILLET, Jean-René JAUMOUILLE, Sophie JOZAN, Jean-Luc LE DRENN, Hervé LEBRETON, Jean-Claude LEMASSON, Sabine MAHE, Frédéric MAINDRON, Monique MAISONNEUVE, Alain MICHELOT, Jean-Paul NAUD, Liliane PLANTIVE, Jean-François RETIERE, Johanna ROLLAND, Denis ROULAND, Claude ROUSSEAU, Alain ROYER, Benoît RUBIN, Edith SARDAIS, Michel TILLARD, Frédéric TRICHET, Philippe TROTTE, Sophie VAN GOETHEM, Marcel VERGER, François VOUZELLAUD.

Délibération page 2/4

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013 Délibération n°2013 - 28

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE – QUARTIER GARE LOIRE ET SILLON A SAVENAY – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A L'EQUIPE LAUREATE

Gilles Retière, Président

EXPOSE

La communauté de communes de Loire et Sillon (CCLS) a sur son territoire un projet de « pôle structurant » identifié au SCOT de la métropole Nantes – Saint-Nazaire, autour de la gare de Savenay.

Le Pôle Métropolitain, la CCLS et les communes de Savenay et la Chapelle Launay, souhaitent, conformément aux orientations du SCOT, développer un nouveau quartier autour de la gare de Savenay, dont l'ambition rejoint celle de l'Eco-Cité Nantes Saint-Nazaire, de façon à structurer de façon durable leur territoire, et en adoptant une démarche ambitieuse de projet urbain.

Sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du SCOT, le site de la gare a fait l'objet d'une étude de programmation urbaine, réalisée par Baggio-Piechaud en 2010, puis dans le cadre du dispositif Ecocité a participé en 2011 à la 11ème session du concours international Europan. A l'issue de ce concours, trois jeunes équipes d'architectes/urbanistes ont été sélectionnées par le jury Europan :

- L'équipe portée par ALL (Mesures Ligériennes),
- L'équipe portée par WETTA (Dock Life)
- L'équipe portée par Rouillet-Thuillier (SB/SH)

Le Pôle Métropolitain, la CCLS, la commune de Savenay et la commune de la Chapelle-Launay ont ensuite constitué un groupement de commande dans le but d'organiser une consultation entre les trois équipes. En date du 22 mars 2013, le comité syndical du pôle a validé la constitution de ce groupement et désigner son représentant à la commission d'appels d'offres du groupement.

En application de l'article 75 du Code des Marchés Publics, le processus initié par le programme national public Europan peut se poursuivre par la mise en concurrence par la ou les collectivités compétentes des trois équipes sélectionnées. En l'espèce, le groupement de commande a choisi de recourir à une procédure négociée, en vue d'attribuer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine, pour une durée de 6 ans, au lauréat de la consultation.

Après remise des offres finales le vendredi 20 septembre 2013, les candidats ont présenté leur offre devant le pouvoir adjudicateur, incluant les membres de la CAO, le mercredi 23 octobre 2013.

Ce même jour et à l'unanimité, les membres de la CAO ont désigné l'équipe de Mesures Ligériennes (Mandataire : ALL, Cotraitants : Miljo, On/Off, ADAU et Céramides), lauréat de la consultation de maîtrise d'œuvre urbaine de Savenay.

Délibération page 3/4

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013

Délibération n°2013 - 28

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE – QUARTIER GARE LOIRE ET SILLON A SAVENAY – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A L'EQUIPE LAUREATE

Comme le prévoit la convention du groupement de commande, le Pôle Métropolitain sera maître d'ouvrage du Volet A de cet accord-cadre et en particulier le 1^{er} marché subséquent relatif à l'élaboration d'un plan de référence. Les autres collectivités assureront en fonction de leur compétence la maîtrise d'ouvrage des autres volets de l'accord-cadre.

Pour le financement du premier marché, il a été convenu le plan suivant, conformément à l'offre de l'équipe lauréate :

DEPENSES		RECETTES*	
Mission de conception urbaine : Elaboration d'un Plan de Référence	102 402,60 €	Subvention PUCA-DGALN	29 900,00 €
		Pôle Métropolitain Nantes St Nazaire	46 491,56 €
		Communauté de Communes Loire et Sillon	32 544,09 €
		Ville de Savenay	10 228,14 €
Montant Total HT TVA	102 402,60 € 20 480,52 €	Ville de la Chapelle-Launay	3 719,33 €
Montant Total TTC	122 883,12 €	Montant Total TTC	122 883,12 €

*Le principe de répartition du financement est le suivant :

- La subvention du Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) est de 29 900 € TTC [demande en cours].
- Après déduction de la subvention et conformément à la délibération n° 93-2013 du 28 mars 2013, le solde [de 92 983,12 € TTC] est financé :
 - à hauteur de 50 % par le Pôle métropolitain
 - à hauteur de 50 % par le territoire avec les clés de répartition suivantes :
 - 70 % par la CCLS
 - 22 % par Savenay
 - 8 % par la Chapelle-Launay.

L'étude urbaine relative au volet A sera engagée début 2014 par le Pôle Métropolitain.

Décision

Délibération page 4/4

Réunion du comité syndical du 11 décembre 2013

Délibération n°2013 - 28

**CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE – QUARTIER GARE LOIRE ET SILLON A
SAVENAY – ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE A L'EQUIPE LAUREATE**

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres du 23 octobre 2013 ;

Le comité syndical délibère et :

- Donne son accord pour l'indemnisation des équipes à hauteur de 18 000 € TTC.
- Attribue l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine du quartier Gare de Savenay à l'équipe ALL, On/Off, ADAU, Miljo et Céramides.
- Attribue le 1^{er} marché subséquent, correspondant au volet A de l'accord-cadre, à cette même équipe, selon le plan de financement ci-dessus.

Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le

20 DEC. 2013

A L'UNANIMITÉ

Le Président du Pôle Métropolitain
Nantes / Saint-Nazaire

